

ENS ÉDITIONS



La construction de l'enseignement secondaire

1802-1914

PHILIPPE SAVOIE

ENS ÉDITIONS

La construction de l'enseignement secondaire (1802-1914)

Aux origines d'un service public

PHILIPPE SAVOIE

Préface d'Antoine Prost

ENS ÉDITIONS
2013

Éléments de catalogage avant publication

La construction de l'enseignement secondaire (1802-1914). Aux origines d'un service public / Philippe Savoie. – Lyon : ENS Éditions, impr. 2013. – 1 vol. (502 p.) : couv. ill. ; 23 cm. – (hors collection)

ISBN 978-2-84788-366-4 (br.) : 29 euros

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés pour tous pays. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'éditeur, est illicite et constitue une contrefaçon. Les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective sont interdites.

Illustration de couverture : Jean Béraud (1849-1936). « Sortie du lycée Condorcet ». Huile sur toile. Paris, musée Carnavalet. Crédit photographique : © Musée Carnavalet / Roger-Viollet.

© ENS ÉDITIONS, 2013
École normale supérieure de Lyon
15 parvis René Descartes
BP 7000
69342 Lyon cedex 07

ISBN 978-2-84788-366-4

Préface

Le livre de Philippe Savoie renouvelle en profondeur notre connaissance de l'enseignement secondaire de 1802 à 1914. Jusqu'ici, nous disposions, pour l'essentiel, de deux grands livres, la thèse de Paul Gerbod, *La condition universitaire en France au XIX^e siècle* (1965), centrée sur le corps enseignant, et celle de Clément Falcucci, *L'humanisme dans l'enseignement secondaire en France au XIX^e siècle* (1939), qui s'attachait à l'orientation et au contenu des études. Avec la parution récente de *L'école d'État conquiert la France*, Jean-Michel Chapoulié nous a fourni des éclairages très neufs sur les lycées et collèges¹, mais il les a traités avant tout dans leur rapport au développement de la scolarisation. D'où l'immense intérêt de l'ouvrage qu'on va lire : c'est la première histoire d'ensemble de l'enseignement secondaire au XIX^e siècle.

L'auteur était mieux armé que quiconque pour l'entreprendre. Depuis de nombreuses années, il s'était placé au cœur même du ministère et de sa direction de l'enseignement secondaire, analysant sa production réglementaire pour nous fournir un magnifique outil de travail, dans la droite ligne des missions

1. Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, 614 pages.

assignées dès sa création au Service d'histoire de l'enseignement de feu l'Institut national de recherche pédagogique (INRP), avec l'imposant recueil de textes officiels intitulé *Les enseignants du secondaire, le corps, le métier, les carrières*, t. 1, 1902-1914². Mais, connaissant mieux que d'autres la distance qui sépare un texte de son application, il s'était aussi attaché à retrouver la réalité concrète des établissements, en exploitant les rapports envoyés au ministère. Il a eu aussi le courage de s'attaquer aux statistiques exceptionnellement riches du XIX^e siècle : elles permettent d'apprécier les effectifs d'élèves dans leur diversité de classe et de statut, comme le fonctionnement pédagogique de ces « maisons ». Philippe Savoie a ainsi construit avec son objet d'étude une familiarité au long cours et de large empan qui nous a déjà valu plusieurs articles marquants sur des sujets particuliers.

L'histoire qu'il nous retrace s'articule autour de deux évolutions étroitement solidaires, l'une institutionnelle, l'autre pédagogique. On part d'une logique d'établissements dédiés aux humanités désintéressées. Chaque lycée ou collège était tenu d'équilibrer son budget avec les rétributions scolaires et les frais de pension versés par les familles, ou par l'État dans le cas des boursiers. C'était, pour les chefs d'établissement, une incitation forte à recruter des élèves. En réalité, l'internat faisait vivre leurs « maisons ». Il ne répondait pas seulement aux difficultés géographiques d'accès, dans une France aux voies de communication encore rustiques. Il participait d'une pédagogie reposant sur de nombreux devoirs écrits, avec une alternance de classes de deux heures, l'une le matin, l'autre l'après-midi, et d'études dont l'horaire était nettement plus important et qui étaient consacrées aux devoirs et à la rédaction des cours. L'analyse fine que fait l'auteur, par établissement, du poids des pensionnaires et demi-pensionnaires montre la persistance de cette structure relativement stable. Elle impliquait l'existence, à côté des professeurs ou régents, d'un personnel moins qualifié mais important de « maîtres d'études », chargés de surveiller les devoirs et d'aider éventuellement les élèves. Ce personnel subalterne posait un problème récurrent, auquel l'administration répondit par des gratifications symboliques – le nom de « répétiteur » – et surtout par une organisation informelle des carrières qui leur permettait d'accéder au professorat des collèges, de même que les professeurs de collèges accédaient à des charges de cours de lycées.

Ce « modèle humaniste », comme l'appelle Philippe Savoie, se désagrège sous l'influence de plusieurs évolutions. Celle des mœurs, qui fait apparaître l'internat à la fois malsain – l'éducation « homicide » de Victor de Laprade – et anormal, la place des enfants étant dans leur famille. Celle de l'enseignement, qui

ne cesse de se spécialiser lentement, avec l'introduction de matières nouvelles qui font éclater le couple classe/études tandis que se développe un secondaire moderne. Celle du corps enseignant, dont les républicains relèvent le niveau en lui apportant le sang neuf de professeurs formés par un véritable enseignement supérieur, ce qui restreint sensiblement les possibilités de promotion des professeurs de collèges, et par contrecoup, des répétiteurs. Celle enfin des équilibres financiers, car le recul de l'internat et l'augmentation du nombre des enseignants entraînent des déficits que l'État, initiateur de cette politique, comble par un accroissement massif de ses subventions. Il s'ensuit une crise à laquelle la réforme de 1902 donne une réponse qui, pour l'essentiel, tiendra jusqu'aux années gaulliennes.

Au fil des années de gouvernement républicain, c'est bien un service public qui émerge ainsi. Certes, l'enseignement reste payant jusqu'en 1930, mais le principe initial d'établissements équilibrant leur budget par leurs propres ressources a été délibérément abandonné pour celui de la subvention d'équilibre. L'État admet que les ressources de l'externat ne peuvent à elles seules assurer le fonctionnement et il en comble le déficit tout en prenant des précautions pour éviter qu'il ne se creuse.

L'histoire, ici, invite à la réflexion. La logique d'établissement qui prévalait au début du XIX^e siècle n'est pas très différente de l'idéologie libérale si puissante au début du XX^e. Elle se justifiait par la conception de la culture humaniste, dont les établissements secondaires se voulaient le temple, et qui se voulait inutile pour mieux s'affirmer « désintéressée ». Philippe Savoie le souligne à juste titre, cette conception était déjà fortement critiquée à la veille de la Révolution française, et sa restauration dans la France bourgeoise du XIX^e siècle est quelque peu surprenante. Elle répondait pourtant à des aspirations assez profondes comme l'attestent l'échec du Second Empire à la réformer et l'évolution de l'enseignement spécial, qui se voulait utile, vers des humanités modernes sans but concret : l'anglais pour lire Shakespeare, pas pour demander son chemin outre-Manche ou lire le *Times*. C'est que l'enseignement secondaire assumait une fonction de distinction. À l'heure des textos et des SMS, les formules de politesse se font rares et courtes, mais les lettres se terminent encore souvent par l'échange de sentiments « distingués », quand ce n'est pas de « considération distinguée ». Cette curiosité linguistique, typiquement française, mérite d'être relevée : quel sens donner à ces formules ? Qui est « distingué » : le signataire ou le destinataire ? La question n'a pas de sens car la formule, qui devient archaïque, n'était que la revendication d'une appartenance commune à l'élite.

Dans cette perspective, il était logique que l'enseignement secondaire fût payant, et que l'État n'ait pas à en combler les déficits. Si les républicains en

viennent à le financer, et de façon substantielle comme ce livre l'établit – c'est qu'ils se démarquent doublement de cette conception. D'une part, ils estiment, à des degrés divers, que l'enseignement secondaire est utile à la société, et pas seulement aux familles qui le recherchent. On retrouve ici l'héritage de Condorcet. D'autre part, ils entreprennent de moderniser cet enseignement, de développer notamment les sciences, dont ils pensent qu'elles sont globalement facteur de progrès, ce qui entraîne des coûts supplémentaires qu'ils assument.

Il ne faudrait pourtant pas se tromper : le service public vers lequel s'orientent les républicains de 1902 refuse l'uniformité jacobine. Ils veulent que les établissements bénéficient d'une réelle autonomie. Ils donnent par exemple à leurs conseils d'administration la capacité de créer des chaires, pour rendre possibles des enseignements adaptés aux besoins locaux. Ils laissent aux chefs d'établissement la responsabilité des personnels de l'internat. Ils négocient avec les municipalités. La problématique de la décentralisation et de l'adaptation au local n'est pas une découverte récente : elle est présente dès la mise en service public de l'enseignement secondaire.

Cet ouvrage éclaire ainsi d'un jour nouveau bien des aspects actuels de notre enseignement. En analysant le passé, il explique le présent. C'est la démarche même de l'histoire. « L'histoire qui sert est une histoire servie », disait Lucien Febvre. Mieux vaudrait dire qu'une histoire servie ne sert à rien : elle est inutile car elle se borne à conforter les certitudes et à légitimer les préjugés. Quand elle est rigoureuse, scientifique, scrupuleuse, c'est-à-dire libre et désintéressée, comme Philippe Savoie la conçoit et la pratique, l'histoire fait comprendre l'aujourd'hui. Par quoi elle surmonte l'opposition de l'utilitaire et du désintéressé, si caractéristique de l'humanisme secondaire. Peut-être est-ce à ce statut qu'elle doit l'importance qu'elle a prise dans la modernisation de cet enseignement : elle échappait à la querelle des anciens et des modernes et chaque camp pouvait la revendiquer. En ce sens, elle est irremplaçable, faisant œuvre à la fois de culture et d'insertion politique et sociale. C'est pourquoi l'on souhaite à ce livre de ne pas intéresser seulement des historiens, mais aussi les actuels responsables et les éventuels réformateurs de notre système éducatif : le lire est tout, sauf du temps perdu.

ANTOINE PROST

Abréviations

BAIP	<i>Bulletin administratif de l'Instruction publique</i> (1850-1863).
BAMIP	<i>Bulletin administratif du ministère de l'Instruction publique</i> (1864-1932).
Beauchamp	A. de Beauchamp, <i>Recueil de lois et règlements sur l'enseignement supérieur</i> , 7 volumes (1880-1915).
BU	<i>Bulletin universitaire</i> (1829-1849).
CIO	<i>Circulaires et instructions officielles relatives à l'instruction publique</i> , 12 volumes (1863-1902).
Duvergier	<i>Collection complète des lois, décrets, ordonnances, règlements et avis du Conseil d'État</i> , par J.-B. Duvergier, avocat à la cour royale de Paris.
ENS	Association amicale de secours des anciens élèves de l'École normale supérieure, <i>Supplément historique</i> (1994-1995).
RLA	<i>Recueil des lois et actes de l'Instruction publique</i> (1848-1891).
RLR	<i>Recueil de lois et règlements concernant l'instruction publique</i> , 8 volumes (1814-1828).

ENS ÉDITIONS

Introduction

Dans l'histoire de l'institution scolaire en France, l'enseignement secondaire occupe une place majeure et centrale. C'est autour des lycées qu'a été construite, au tout début du XIX^e siècle, sous l'égide de l'État mais dans le cadre institutionnel d'une organisation corporative appelée Université impériale, la première forme d'institution scolaire nationale et laïque. L'ascendant de l'enseignement secondaire sur le reste des institutions d'instruction publique, et en premier lieu sur l'enseignement supérieur des lettres et des sciences, est une caractéristique de l'histoire scolaire française que résume la fameuse formule de Lucien Febvre, évoquant en 1939 l'enseignement secondaire de sa jeunesse : « notre tout puissant Empire du Milieu »¹. L'éclipse des universités, rétablies comme institutions autonomes en 1896, un siècle après leur suppression, l'effacement des facultés des lettres et des sciences, placées par le décret du 17 mars 1808 dans la dépendance des lycées et sous la tutelle des recteurs d'académie, et la constitution

1. Lucien Febvre, « Vue d'ensemble. Cinquante ans d'enseignement français », dans Célestin Bouglé (dir.), *Encyclopédie française*, t. XV : *Éducation et instruction*, Paris, Société de gestion de l'Encyclopédie française, 1939.

plus tardive d'un enseignement primaire public et national, ont laissé toute la place à l'enseignement secondaire pendant la majeure partie du XIX^e siècle. Cette domination de l'enseignement secondaire a profondément influencé le climat intellectuel national. En effet, si les effectifs d'élèves qu'il scolarise, le nombre de ses enseignants et sa faible représentativité sociale font de l'enseignement secondaire français du XIX^e siècle une modeste institution, sa vocation à donner une formation générale commune à des jeunes gens qui formeront les cadres de l'administration, de l'armée, des professions libérales et du gouvernement, lui confère la mission de forger l'unité morale de cette élite et, à travers elle, celle de toute la nation.

Dans cette construction, l'État a joué un rôle de premier plan, mais il n'a pas conservé très longtemps le monopole que Napoléon avait pensé pouvoir lui assurer, sinon sur la totalité de l'instruction publique, du moins sur la formation des élites. C'est pourtant au seul enseignement secondaire public – celui des garçons, puisque celui des jeunes filles est créé trop tard (1880) et sur des bases déjà trop modernisées pour entrer dans le cadre de cette étude – qu'est consacré le présent ouvrage. Avant de l'expliquer, il n'est pas inutile de noter que cette notion d'enseignement public, que nous comprenons spontanément d'après ce qu'elle recouvre aujourd'hui, est assez mal adaptée à la description des institutions scolaires du XIX^e siècle. Dans le régime de l'Université impériale, les institutions et pensions secondaires particulières, qui sont tenues en principe d'envoyer leurs élèves suivre les classes des lycées ou des collèges communaux, sont des entreprises privées dirigées par des chefs qui appartiennent au corps enseignant public, et qu'il n'est pas rare de voir passer de l'enseignement public à l'enseignement privé au cours de leur carrière. Nous essaierons de montrer qu'il convient d'intégrer ces institutions privées à l'analyse de l'institution scolaire publique, même après la loi Falloux de 1850 qui coupe les liens personnels de leurs chefs avec celle-ci, si l'on veut faire une lecture objective de phénomènes tels que l'évolution relative de l'internat, de l'externat et des modes de scolarisation intermédiaires.

Avant comme après la loi Falloux, et jusqu'à la séparation de l'Église et de l'État qui met fin en 1905 au régime du Concordat, les institutions scolaires ecclésiastiques sont, elles mêmes, dans une position ambiguë. La notion d'enseignement libre, retenue par la loi Falloux, trace certes une frontière juridique assez claire avec le domaine public, mais qui ne s'applique pas au cas des petits séminaires. Ce qui nous intéresse ici, c'est l'existence ou non de liens des établissements relevant de ces catégories avec l'enseignement secondaire public. Un établissement comme le collège Stanislas, à Paris, conserve des liens privilégiés avec lui. La plupart des petits séminaires sont plutôt des concurrents pour les

lycées et collèges, même si le type des établissements mixtes (collège et école secondaire ecclésiastique en même temps) perdure jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Si nous excluons l'enseignement libre et ecclésiastique de notre champ d'étude, c'est que la construction de l'enseignement secondaire public est au cœur du propos.

Le sujet de ce livre est la trajectoire de l'enseignement secondaire au XIX^e siècle, envisagée d'une part sous l'angle de sa construction par l'État, d'autre part dans la perspective, de plus longue durée, de la forme d'enseignement et d'organisation scolaire qu'il adopte dès son acte d'origine, la loi du 11 floréal an X (1^{er} mai 1802). Cette période d'un siècle voit l'État s'employer à développer le réseau de ses établissements propres, les lycées ou collèges royaux, et s'efforcer de tirer vers le haut le réseau plus disparate des collèges communaux, dont les personnels sont progressivement intégrés au corps enseignant public. Dans cette construction, l'État fait face à une difficulté majeure : la disparition des sources de financement des collèges de l'Ancien Régime, héritage de la Révolution, de la confiscation des biens du clergé et de leur vente comme biens nationaux². Il doit également compter avec le statut laïque de son corps enseignant, qui impose de dégager des moyens de rémunération propres, et qui prive l'enseignement public des avantages que conférait aux anciens collèges congréganistes et universitaires le statut ecclésiastique de leurs régents, avant qu'ils ne soient touchés par un début de sécularisation et de professionnalisation. La sécularisation du professorat fait reposer la totalité des charges de surveillance et d'encadrement des élèves sur un personnel spécifique de maîtres d'études, et tend à le constituer en partie subalterne mais intégrante du corps enseignant³.

L'État doit aussi compter avec sa propre répugnance à financer lui-même l'enseignement secondaire, que cette répugnance tienne au désir de réserver le financement public aux domaines de compétence traditionnels de l'État, dont l'enseignement ne fait pas partie, à la nécessité de financer la guerre (à l'époque impériale), ou à la hantise de reproduire ce que la prospérité des collèges parisiens et la gratuité des études étaient supposées avoir engendré à la veille de la Révolution, c'est-à-dire la constitution d'une masse de lettrés déclassés qui menaceraient l'ordre social et finiraient par en organiser le renversement.

2. Dans le cas des collèges de la faculté des arts de Paris au XVIII^e siècle, la manne vient d'une part sur la Ferme des messageries. Sur les revenus de ces collèges et leur mode de répartition, voir Boris Noguès, *Une archéologie du corps enseignant. Les professeurs des collèges parisiens aux XVII^e et XVIII^e siècles (1598-1793)*, Paris, Belin, 2006, p. 53-72.

3. Cette spécialisation s'amorce à la fin de l'Ancien Régime, notamment au collège Louis-le-Grand. On se permettra de renvoyer ici à Marie-Madeleine Compère, Philippe Savoie, « Temps scolaire et condition des enseignants du secondaire en France depuis deux siècles », dans M.-M. Compère (dir.), *Histoire du temps scolaire en Europe*, Paris, INRP-Economica, 1997, p. 280-282.

Une fois passée la période héroïque où, pour préserver les lycées du risque de n'avoir pas d'élèves, on les peupla d'un contingent de boursiers nationaux, c'est donc essentiellement des familles elles-mêmes qu'on attend le financement de l'enseignement secondaire public. Ce choix initial – ou cette contrainte assumée – détermine un caractère fondamental de la dynamique de développement des établissements secondaires publics, et pèse sur l'encadrement des élèves, les traitements, services et statuts des enseignants, mais aussi sur l'orientation de l'offre d'enseignement, l'évolution des plans d'études et l'organisation pédagogique. Non seulement la politique des autorités scolaires en cette matière doit se conformer aux contraintes inhérentes au modèle économique des lycées, sans parler de celles qu'impose le choix de reproduire le modèle d'organisation scolaire des anciens collèges d'humanités, mais la nécessité du recrutement entretient, au sein des établissements publics voués aux études classiques, toute une masse d'élèves qui relèvent de formes d'enseignement à vocation utilitaire, depuis les candidats à l'École polytechnique, présents dès la création des lycées, jusqu'au public des cours industriels ou commerciaux qui se développent à partir de la Restauration.

C'est dans cette tension que l'histoire de la construction de l'enseignement secondaire public croise le destin pluriséculaire des humanités classiques. Les collèges de la faculté des arts de Paris qui, au ^{xvi}^e siècle, ont réalisé la fusion d'influences et d'évolutions multiples pour créer le modèle du collège – et finalement le modèle de l'établissement scolaire lui-même⁴ – l'ont doté d'un cursus qui, en rupture avec la tradition scolastique, allongeait le temps consacré aux belles-lettres et tendait à substituer la rhétorique à la philosophie comme couronnement des études. Le perfectionnement de ce modèle dans les collèges des congrégations, et en premier lieu dans ceux de l'ordre jésuite, a donné naissance à une forme d'enseignement très cohérente, reposant sur l'étude et l'imitation des auteurs anciens, l'alternance de la classe et de l'étude, et l'importance des exercices oraux et surtout écrits. D'abord réservé aux futurs membres de la Compagnie de Jésus, ce modèle pédagogique a été rapidement mis au service de la formation des élites sociales, l'enjeu étant de conserver celles-ci au catholicisme⁵. La réussite des jésuites dans cette mission a contribué à faire des humanités classiques le support idéal de l'éducation des classes dirigeantes, une éducation qui associe maîtrise de l'expression, apprentissage du goût, acquisition

4. Marie-Madeleine Compère, Philippe Savoie, « L'établissement secondaire et l'histoire de l'éducation », *Histoire de l'éducation*, n° 90, mai 2001, p. 5-20.

5. Dominique Julia, « Entre universel et local, le collège jésuite à l'époque moderne », *Paedagogica Historica*, vol. XL, n° I-II, avril 2004, p. 15-31.

des manières et habitus propres à ceux qui dominent, formation du caractère et éducation morale et religieuse. Avec le développement de l'internat, réservé longtemps aux boursiers et à quelques pensionnaires payants, l'association de la classe, de l'étude et d'une série d'activités complémentaires dans le cadre de l'établissement est devenue au XVIII^e siècle le mode de scolarisation normal, celui qui conditionne la réussite des études, sauf à disposer de précepteurs à domicile, que cette scolarisation se fasse toute entière dans le même établissement ou que la pension soit distincte de l'établissement dont on suit les classes.

Ce modèle est condamné par les philosophes du siècle des Lumières, balayé par la Révolution, remplacé par les écoles centrales qui lui sont antinomiques à tous points de vue, mais rétabli en 1802 par Bonaparte qui compte, en instaurant un type d'établissement scolaire plus conforme aux habitudes des familles, assurer la mainmise de l'État sur la formation de l'élite. Mais la restauration de 1802 se fait dans des conditions qui gauchissent irrémédiablement le modèle. Décennie après décennie, le principe anachronique de la formation des élites à travers les humanités classiques pose un problème plus aigu. Ce n'est pas un phénomène propre à la France que cette persistance d'une culture et d'un système de valeurs préindustrielles dans une société industrielle, que décrit et interprète Fritz Ringer⁶. Mais elle prend dans le cas français un caractère particulier, non seulement parce que les fils de la bourgeoisie fortunée semblent y figurer en plus grand nombre que dans un pays comme la Prusse, mais aussi – et c'est ce que nous retiendrons surtout ici – du fait de la singularité de l'institution scolaire laissée par Napoléon.

L'histoire de l'enseignement secondaire, sous son aspect le plus connu, est celle de l'affrontement entre l'orthodoxie classique et les exigences modernisatrices, affrontement qui bascule sous la Troisième République en faveur de l'enseignement moderne. En 1902, l'organisation de l'enseignement secondaire en deux cycles et la distinction d'une division et d'une section moderne à côté de la section et des divisions classiques enterrent la prétention unitaire des humanités. Ceux qui croient voir dans cette segmentation verticale un dispositif permettant la préservation des humanités classiques sont à côté de l'essentiel : « l'ancien système des études classiques, comme institution sociale, comme instrument de civilisation » a bien fait son temps, comme le pressentait Cournot en 1864⁷. Et avec lui, avec le nouveau cours de la pédagogie, avec

6. Fritz K. Ringer, *Education and Society in Modern Europe*, Bloomington and London, Indiana University Press, 1979, p. 6-9.

7. Antoine-Augustin Cournot, *Des institutions d'instruction publique en France*, Paris, Hachette, 1864, p. 44.

la généralisation de l'heure de cours à la place de la classe de deux heures, avec la désorganisation consécutive du temps réservé autrefois au travail des élèves, c'est le modèle d'organisation scolaire qui explose. Dans cette explosion, les contradictions engendrées par l'engagement financier de l'État, qui connaît une progression géométrique sous la République, jouent leur rôle. L'amélioration spectaculaire des carrières enseignantes est inséparable du blocage de l'avancement, dont les causes premières sont la stagnation des effectifs et le déclin de l'internat, blocage qui prive de débouchés les licenciés qui se sont multipliés dans l'enseignement secondaire. C'est ainsi un cycle de trois siècles qui s'achève, ouvrant sur un avenir plein de promesses – un enseignement ouvert sur le monde, à l'écoute de la science, qui sollicite la curiosité de l'élève et son intelligence – autant que d'incertitudes, de craintes et d'impasses.

L'objet de ce livre n'est pas de proposer une histoire générale de l'enseignement secondaire. Un tel ouvrage ne serait certes pas inutile. La seule histoire de l'enseignement secondaire qui ose porter ce nom est un petit mais très bon ouvrage paru en 1921⁸. La fin de l'entre-deux-guerres a donné deux études restées incontournables par leur richesse documentaire, quoique parfois discutables dans l'analyse, l'une sur le baccalauréat, l'autre sur les enseignements et la pédagogie⁹. Plus près de nous, Paul Gerbod a produit une étude remarquablement érudite de l'enseignement secondaire et de son personnel entre 1842 et 1880¹⁰, quelques articles sur les périodes adjacentes et un ouvrage utile et stimulant sur la vie quotidienne dans les lycées et collèges¹¹, Maurice Gontard une étude sur la période charnière qui va du milieu du XVIII^e au XIX^e siècle¹².

Dans les ouvrages qui enjambent la Révolution, il faut mettre à part l'ouvrage de Marie-Madeleine Compère, *Du collège au lycée (1600-1850)*. Cette historienne des collèges d'humanités sous l'Ancien Régime a su reconnaître, de part et d'autre de la Révolution, la profonde continuité des institutions scolaires, et même du personnel enseignant. Elle a ainsi enrichi l'historiographie de ce qui manquait à la plupart des études disponibles jusque-là : une perspective his-

8. Georges Weill, *Histoire de l'enseignement secondaire en France (1802-1920)*, Paris, Payot, 1921, 240 pages. Dans son avant-propos, l'auteur présente son ouvrage, fondé sur de nombreuses monographies, comme une esquisse d'ensemble encore jamais essayée, qui pourra servir de cadre aux travaux importants en préparation.

9. Jean-Baptiste Piobetta, *Le baccalauréat*, thèse lettres Paris, J.-B. Baillière et fils, 1937, 1041 pages ; Clément Falcucci, *L'humanisme dans l'enseignement secondaire en France au XIX^e siècle*, thèse lettres Toulouse, Privat, 1939, 667 pages.

10. Paul Gerbod, *La condition universitaire en France au XIX^e siècle*, thèse lettres Paris, 1965, 720 pages.

11. Paul Gerbod, *La vie quotidienne dans les lycées et collèges du XIX^e siècle*, Paris, Hachette, 1968, 268 pages.

12. Maurice Gontard, *L'enseignement secondaire en France de la fin de l'Ancien Régime à la Loi Falloux, 1750-1850*, Aix-en-Provence, Edisud, 1984, 254 pages.

torique longue¹³. La présente étude se situe à plus d'un égard dans cette perspective. Dans cette liste d'auteurs, on n'oubliera pas Françoise Mayeur et sa remarquable histoire de l'enseignement secondaire féminin¹⁴. L'enseignement des jeunes filles est présent dans notre étude à titre de voisin institutionnel, mais aussi, paradoxalement, de modèle pour l'enseignement masculin : l'étude de Françoise Mayeur a donc été précieuse pour comprendre l'histoire de l'enseignement secondaire de cette époque dans son ensemble. Il ne faut pas oublier l'apport des études générales sur l'histoire de l'enseignement, celle de Françoise Mayeur encore¹⁵, et celle d'Antoine Prost qui a rénové une historiographie alors encore pauvre par la nouveauté de certains questionnements et l'attention aux données statistiques¹⁶. Enfin, le bicentenaire de la création des lycées a donné lieu à des colloques qui ont permis de prendre la mesure du renouvellement que connaît l'histoire de l'enseignement secondaire, en France et à l'étranger¹⁷.

On pourrait encore évoquer des travaux publiés à l'époque que nous étudions, mais restés incontournables, tels que la passionnante *Histoire de Sainte-Barbe* de Jules Quicherat¹⁸, ou l'ouvrage d'Alphonse Aulard sur l'Université impériale¹⁹. Cet ouvrage échappe assez bien, par la modération et l'honnêteté de ses conclusions, à la double lecture qu'on est tenté de faire de livres qui nous en disent autant sur les débats ou les déchirements de leur époque que sur le sujet qu'ils traitent. Le célèbre cours de Durkheim sur l'évolution pédagogique, publié tardivement²⁰, est moins exempt d'esprit partisan, mais le contexte est particulièrement passionné. Ces ouvrages engagés ou influencés par les catégories et les problématiques d'un autre temps restent une lecture indispensable, précisément parce qu'ils permettent de déconstruire des traditions historiographiques dont

13. Marie-Madeleine Compère, *Du collège au lycée (1500-1850). Généalogie de l'enseignement secondaire français*, Paris, Gallimard-Julliard, 1985, 286 pages.

14. Françoise Mayeur, *L'enseignement secondaire des jeunes filles sous la Troisième République*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1977, 488 pages.

15. Françoise Mayeur, *De la Révolution à l'école républicaine (1789-1930)*, t. 3 de Louis-Henri Parias (dir.), *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France*, Paris, G.-V. Labat, 1981, 683 pages.

16. Antoine Prost, *Histoire de l'enseignement en France, 1800-1967*, Paris, Armand Colin, 1968, 525 pages.

17. Pierre Caspard, Jean-Noël Luc, Philippe Savoie (dir.), *Lycées, lycéens, lycéennes. Deux siècles d'histoire*, Lyon, INRP, 2005, 501 pages ; Jacques-Olivier Boudon (dir.), *Napoléon et les lycées. Enseignement et société en Europe au début du XIX^e siècle*, Paris, Nouveau Monde éditions – Fondation Napoléon, 2004, 292 pages ; *Paedagogica Historica. International Journal of the History of Education*, vol. XL, n° I-II, April 2004, 226 pages (Special Issue, Philippe Savoie, Annie Bruter, Willem Frijhoff (éd.), *Secondary Education : Institutional, Cultural and Social History*).

18. Jules Quicherat, *Histoire de Sainte-Barbe. Collège, communauté, institution*, t. 3, Paris, Hachette, 1864, 428 pages.

19. Alphonse Aulard, *Napoléon I^{er} et le monopole universitaire. Origines et fonctionnement de l'Université impériale*, Paris, Armand Colin, 1911, 385 pages.

20. Émile Durkheim, *L'évolution pédagogique en France*, Paris, F. Alcan, 1938, 2 volumes, 224 et 228 pages.

nous ne situons plus toujours la genèse. Au total, on comprendra que, dans la conception de ce travail, l'auteur a été soumis à la tentation de la synthèse générale et que, pour échapper à cette tentation qui aurait noyé son propos, il lui a fallu trancher et concentrer l'analyse sur quelques points d'ancrage.

Le premier de ces points d'ancrage est l'établissement scolaire. L'histoire proposée ici est d'abord l'histoire des établissements secondaires : histoire des deux réseaux publics, celui des lycées et celui des collèges communaux, de leur développement, de l'évolution de leur fréquentation et de la répartition des élèves ; histoire de l'organisation scolaire ; histoire de l'établissement comme communauté humaine, une communauté mise en cause dans son principe par la mobilité des personnels. Le deuxième point d'ancrage est la question du financement. On ne s'éloigne pas vraiment du premier point, puisque l'angle d'analyse essentiel est celui du financement et du mode de gestion des établissements, questions qui sont au cœur de ce qui fait la particularité de l'enseignement secondaire public. Mais ce point de vue est inséparable de la question de l'engagement financier de l'État, à travers l'entretien de bourses nationales et de subventions, ainsi que du rôle des municipalités dans le financement des lycées et surtout, bien entendu, des collèges communaux. Le troisième point d'ancrage est le corps enseignant, dans lequel nous plaçons le professorat mais aussi le répétiteur. Le corps enseignant est, d'abord, la première dépense d'enseignement, et toute politique d'amélioration des traitements et des carrières, toute création d'un nouvel enseignement pose des problèmes de financement qui sont pensés dans le cadre de l'établissement, du moins jusqu'à la Troisième République. La politique du personnel est le levier essentiel pour améliorer l'enseignement et l'encadrement pédagogique des élèves. Enfin, l'expression même de « corps enseignant » renvoie, et c'est une question essentielle, à la dimension corporative du système d'instruction publique français. Ce corporatisme enseignant, un peu artificiel et imposé d'en haut, est repris à son compte par les enseignants qui en font le socle de leur conscience collective, ce qui impose en retour aux autorités de compter avec la légitimité universitaire : la respecter, la flatter et s'en servir pour se concilier le corps enseignant et ceux qui soutiennent en lui l'incarnation de la culture et de la civilisation, comme le font la monarchie de Juillet ou la Troisième République ; ou ne pas hésiter à la piétiner, attitude par laquelle Hippolyte Fortoul s'attire l'hostilité générale.

Le choix de ces trois points d'ancrage pourrait sembler exclure de notre problématique des sujets aussi capitaux que celui des élèves, de leurs statuts, du régime disciplinaire, des études et de la pédagogie, ce qui serait, il faut l'admettre, difficile à soutenir pour un ouvrage sur l'histoire de l'enseignement. Tel n'est pas le cas : ces questions, par ailleurs bien documentées par

l'historiographie actuelle, sont constamment présentes et font l'objet de développements spécifiques. La question du modèle d'enseignement est au cœur de notre problématique, de même que les questions relatives à la fréquentation des établissements et à l'évolution de la répartition entre internes et externes : l'étude statistique qui ouvre la deuxième partie de l'ouvrage constitue même la poutre maîtresse de toute l'étude. L'ambition de cette étude est de cerner les logiques et les contraintes qui lient entre elles les dimensions financières et matérielles de l'histoire de l'enseignement secondaire, la question de l'organisation scolaire, celle du corps et du métier enseignant et l'évolution du régime des études et des finalités mêmes de l'enseignement secondaire : l'évolution de la répartition des élèves entre internes, demi-pensionnaires, élèves des pensions et externes libres fournit des clés à cet égard. Mais il a fallu prendre le risque de nous démarquer du point de vue et de l'ordre d'exposition qu'on adopte habituellement lorsqu'on parle d'une institution d'enseignement, afin de mettre ces liens en évidence et de tenter de raconter une autre histoire de l'enseignement secondaire, en espérant que cette histoire décalée puisse contribuer à une meilleure appréhension de ce phénomène historique complexe.

Nous avons divisé le propos de l'ouvrage en trois parties chronologiques aux contours plus approximatifs que ne semble l'indiquer le choix des bornes : 1802, 1840, 1880 et 1914 servent de frontières, mais, comme il sied à une frontière, ce sont des points de passage autant que des barrières. 1802 s'imposait, puisqu'il s'agit de la date de création des lycées et du statut des écoles secondaires, c'est-à-dire de la première organisation institutionnelle de l'ensemble qu'on va finir par appeler enseignement secondaire, mais elle ne nous empêche évidemment pas de prendre en compte l'Ancien Régime, les plans révolutionnaires et l'épisode des écoles centrales. La date de 1914 ne fait pas référence à la guerre qui bouleverse le destin de l'Europe et du monde, même si la coïncidence de ces fins du monde – la fin du monde dominé par l'Europe, la fin des humanités classiques et de l'Empire du Milieu – donne une intensité dramatique au bouleversement du régime des études : c'est, en fait, une bonne raison de se méfier de cette assimilation chronologiquement douteuse. Elle se justifierait mieux par la fin de la période de stabilité monétaire : après tout, notre histoire coïncide avec celle du franc germinal, et ce n'est pas anecdotique puisque nous plaçons l'accent sur la question financière. Il se trouve que l'inflation produite par la guerre emporte avec elle le régime d'autonomie financière qui devait restituer aux lycées leur personnalité perdue. En fait, la date de 1914 permet surtout d'intégrer le début d'exécution de la réforme de 1902, et elle clôt une période qui a valeur ici d'épilogue plus que d'objet central de l'étude. La première borne interne, 1840, marque un moment d'inflexion de la tendance démographique

de longue durée de l'enseignement secondaire. C'est aussi le moment où, le principe de la liberté d'enseignement étant acquis, les autorités universitaires inaugurent une politique visant à renforcer les établissements publics face à une concurrence privée qu'elles ne peuvent plus interdire. 1880 est un autre moment d'inflexion, qui concerne notamment le financement et la modernisation du secondaire. À l'intérieur de ce découpage général, nous déclinons les analyses thématiques qui nous semblent pertinentes, mais sans jamais nous interdire de déborder de frontières chronologiques qu'il ne s'agit surtout pas de réifier.

La première période est celle de la construction de l'enseignement secondaire, réalité institutionnelle qui se dégage peu à peu de la double création de 1802 et 1808 ; de l'installation du modèle économique de l'enseignement secondaire, qui fait du lycée le lieu privilégié de son développement et le cadre de référence de la politique de l'État ; de l'apparition de tensions et de contradictions : entre le modèle restauré des humanités et les forces de l'utilitarisme ; entre les titulaires, les non-titulaires et les précaires du corps enseignant ; entre la logique d'enracinement et de stabilité dans les établissements et celle de la mobilité qui commande aux carrières. La deuxième période est marquée par la croissance paradoxale d'un enseignement public désormais soumis à la concurrence, de l'individualisation des carrières et des temps de service, de la spécialisation des enseignants, un temps suspendue, de l'effort de promotion et de formation du répétiteur. La troisième période, enfin, est celle où le modèle secondaire éclate, sous les effets conjugués de la modernisation de l'enseignement, de l'explosion du financement de l'État, du progrès des statuts, des traitements et des carrières du personnel, de la stagnation du recrutement, de l'effondrement de l'internat et du blocage des carrières, et où il doit se réinventer dans l'urgence.